

Dansons ensemble le territoire ! (87 et 23)

Dispositif académique contingenté à 2 ou 3 classes de primaire, 1 classe de collège, 1 classe de lycée, proches de Limoges ou en Creuse.

Inscription jusqu'au 15 juin 2024 sur ADAGE.

LE PROJET

Description :

Ce dispositif a pour vocation de faire se rencontrer des personnes qui habituellement ne le font pas, dans des lieux chargés d'histoire (Limoges et avec un développement en perspective sur la Creuse).

Dans un souci de mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle, pour créer du lien, des personnes de différents milieux et de différents âges danseront ensemble : élèves scolarisés, personnes âgées et / ou handicapées, ...

En utilisant comme support le patrimoine de notre territoire et en y associant la danse, les chants et/ou la musique, ce dispositif permet la création chorégraphique. La représentation publique prendra la forme d'une déambulation dans un lieu emblématique de la ville de Limoges ou en Creuse.

Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) [voir liste déroulante] :

Danse

Partenaires :

DRAC, LENA (Ligue Enseignement Nouvelle Aquitaine)

Articulation avec un projet 1^{er} degré : Oui

LES PARTICIPANTS

Professeur coordonnateur (nom et prénom)

Classes et niveaux et effectif prévisionnel

1^{er} degré : Conseiller pédagogique référent (nom et prénom)

Intervenant :

Des artistes du territoire, développant des styles de danses divers.

LE CONTENU DU PROJET

Rencontrer :

Rencontrer des artistes issus de différents corps de métier (danseurs, plasticiens...), et d'autres personnes pour créer ensemble.

Pratiquer :

Vivre le processus de création jusqu'à la présentation publique.
Pratiquer la danse avec un artiste chorégraphe (enseignant et élèves), et approfondir cette expérience par la rencontre avec d'autres artistes et danseurs participants.

Connaitre :

Connaitre du vocabulaire pour s'exprimer, des artistes danseurs-chorégraphes. Connaitre et respecter autrui.



Restitutions envisagées :

Restitution commune dans un lieu emblématique de la ville (Limoges, Creuse) par une déambulation chorégraphique.

Etapes prévisionnelles :

Ce dispositif comprend 6 étapes :

- Une **réunion avec toutes les personnes impliquées dans le projet : des représentants de chaque groupe, artistes et danseurs**
- La **découverte du thème choisi avec des professionnels** (2h par groupe, Ex. artiste peintre, musée...)
- Des **ateliers de pratique (13h par groupe)** permettant à chaque groupe de construire, avec un artiste, sa proposition chorégraphique
- Les **rencontres chorégraphiques** entre les groupes
- Une **répétition générale** dans le lieu de la représentation (3 à 4h hors temps scolaire)
- La **restitution commune en public, dans un lieu emblématique** de la ville (3 à 4h, hors temps scolaire)

LES ACTIONS PASS CULTURE (optionnel)

Pour un établissement du 2nd degré, ne pas hésiter à financer un enrichissement du dispositif sur la part collective du Pass culture (visite, spectacle, intervention, atelier...).

BUDGET PREVISIONNEL

Ce qui est pris en charge par les partenaires :

L'atelier autour de la découverte du thème et les ateliers de pratique chorégraphique.

Ce qui reste à financer par l'établissement :

Le déplacement des élèves pour se rendre à la répétition générale et à la restitution (transport).

Aucun élément budgétaire n'est à renseigner dans ADAGE pour s'inscrire au dispositif, sauf dans le cas d'une mise en œuvre spécifique et enrichie de l'action qui requerrait des moyens complémentaires.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Engagement à financer le déplacement des élèves pour se rendre à la répétition générale et à la restitution (oui / non)